

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne  
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2026-005

<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice :	22
Quorum :	12
Titulaires présents :	20
Suppléants présents :	1
<i>(Avec voix délibérative)</i>	
Pouvoirs titulaires :	1
Votants :	21
Pour :	21
Contre :	0

L'an deux mille vingt-six, le 4 mars à 18H00,

Le Conseil de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint Germain Les Belles sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET, Président.

**DATE DE CONVOCAION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :** 24  
Février 2026

**PRESENTS :** BIARNAIX Delphine, DE NEUVILLE Christine, DITLECADET Marc, DUBOIS Jean-Louis, DUPONT Eric, LABRUNE Patrick, LACHAUD Jean-Luc, LATOUILLE Christian, LAVOREL Eric, LHOMME-LEOMENT Jacqueline, LONGQUEUE Jean-Paul, MADORE Catherine, MARTHON Alain, MONTET Guy, MOURET Michel, PREVOST Stéphane, REDEMPT Véronique, REDON-SARRAZY Maryvonne, SARRE Michel, TARRADE Gilbert.

VOTE DU COMPTE  
FINANCIER UNIQUE  
(CFU) DU BUDGET ZAE  
DES BOUIGES

**ABSENTS EXCUSES :**

- Stéphanie GENESTE (Pouvoir à Christine DE NEUVILLE),

**SUPPLEANT PRESENT (Avec voix délibérative) :**

- Caroline DELHAYE (Suppléant d'Emilie GILLET)

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Patrick LABRUNE

**Vu** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** le CFU 2025 du **BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DES BOUIGES** de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, le conseil communautaire élit son

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
087-200040814-20260304-2026-005-DE  
Date de télétransmission : 11/03/2026  
Date de réception préfecture : 11/03/2026

président. Dans ce cas, le président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote,

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

**Considérant** que, dans ce cadre, Monsieur le Président a quitté la séance et le conseil communautaire a siégé sous la présidence de Monsieur Guy MONTET, Vice-Président,

**Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ZAE DES BOUIGES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE SUD HAUTE VIENNE</b>				
<b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025</b>				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<b>Recettes</b>	Prévision budgétaire totale	+ 239 124.34 €	+ 145 037.65 €	+ 384 161.99 €
	Recettes réalisées	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Restes à réaliser	-	-	-
<b>Dépenses</b>	Autorisation budgétaire totale	+ 239 124.34 €	+ 145 037.65 €	+ 239 124.34 €
	Dépenses réalisées	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Restes à réaliser	-	-	-
<b>Différence entre les titres et les mandats</b>	<b>Solde des réalisations de l'exercice (+/-)</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 110 124.34 €	+ 1 037.65 €	- 109 086.69 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	- 110 124.34 €	+ 1 037.65 €	- 109 086.69 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-	-	-
<b>Résultat cumulé</b>	<b>Excédent/déficit</b>	<b>- 110 124.34 €</b>	<b>+ 1 037.65 €</b>	<b>- 109 086.69 €</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

**APPROUVE** le CFU 2025 concernant le **BUDGET ANNEXE ZAE DES BOUIGES** de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne,

Le Président :

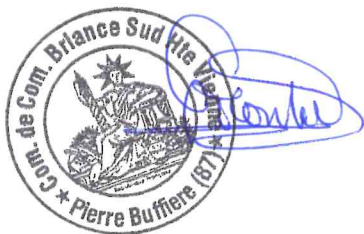
- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
087-200040814-20260304-2026-005-DE  
Date de télétransmission : 11/03/2026  
Date de réception préfecture : 11/03/2026

- DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ A SAINT GERMAIN LES BELLES, LE 4 MARS 2026**

**Le Président de séance :**  
**Guy MONTET**



**Le Secrétaire de séance :**  
**Patrick LABRUNE**

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
087-200040814-20260304-2026-005-DE  
Date de télétransmission : 11/03/2026  
Date de réception préfecture : 11/03/2026